

NATURA 2000

Moyenne vallée de la Charente

Seugne et Coran

FR5400472 & FR5412005

COMITE DE PILOTAGE

NATURA 2000

10 mai 2023 | 14h

Etaient présents (54 personnes)

M. Fabrice BARUSSEAU	Communauté d'Agglomération de Saintes, Vice-Président Président du Comité de Pilotage Natura 2000
Mme Véronique SCHAAF	Sous-Préfecture de Saintes, Sous-Préfète de Saintes
Mme Capucine PETRIACQ	Région Nouvelle-Aquitaine, Technicienne gestion des sites Natura 2000
M. Jean-Marie QUILLET	Communauté d'Agglomération de Saintes, Responsable du Service Eaux et Milieux Naturels
Mme Marion JANSANA	Communauté d'Agglomération de Saintes, Animatrice Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran »
M. Sylvain ALBRECHT	Mairie de Saint-Savinien-sur-Charente, Conseiller municipal
Mme Sylvie BEGIN	Mairie de Saint-Césaire, Adjointe au Maire
Mme Cécile BIRON	Mairie de Brives-sur-Charente, Maire
Mme Anaëlle BISSONNET	Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA), chargée de mission
M. Jean-Marie BOURRY	SOS Rivières Environnement
M. Philippe CHASSERIAU	Syndicat mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA), Vice-Président
M. Bernard COMBEAU	Mairie de Saint-Bris-des-Bois, Maire
Mme Caroline COUSSEAU	Département de la Charente-Maritime, Chargé d'études aménagements
Mme Marie-Eve DAVID-GUIRAL	Communauté de Communes de Gémozac, Cheffe de projets Petites Villes de Demain
M. Michel DESPREZ	Mairie de Chérac, Conseiller municipal
M. Alain DESTREGUIL	Mairie de Bussac-sur-Charente, Adjoint au Maire
Mme Sylvie FONTENY	Département de la Charente-Maritime, Chargée de mission Milieux Aquatiques
Mme Laëtitia FOUR	Grand Cognac Communauté d'Agglomération, Directrice du service développement durable
M. Didier GALLAU	Mairie de Merpins, Maire
M. Bruno GARDEN	Mairie de Fontcouverte, Adjoint au Maire
Mme Martine GERON	Chambre d'agriculture interdépartementale de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, Chargée d'études Agri Environnement
M. Jean-Paul GIRARD	Mairie de Chaniers, Adjoint au Maire
Mme Ghislaine GRAILLOT	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 17, Chargée de Natura 2000
Mme Jeannick GUILLON	Mairie de Port d'Envaux, Conseillère déléguée espaces verts
M. Clément ICHANSON	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) 17, Chargé de mission biodiversité et espaces protégés
M. Vincent JAUFFRIT	Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA), Animateur Arnoult-Bruant
Mme Nelly LARDILLON	Mairie de Salignac-sur-Charente, Adjointe au Maire
M. Michel LARIVIERE	Comité Départemental de Canoë-Kayak Charente-Maritime
M. Philippe LIMOUZIN	Mairie de Les Gonds, Conseiller municipal
M. Pierre LORET	FREDON 17
M. Maxime LYS	Jeunes agriculteurs 17
M. Emmanuel MALARET	Ville de Saintes, Chargé de mission paysage et biodiversité
Mme Clara MARCE	Direction départementale de la Protection des Populations (DDPP), Directrice adjointe
Mme Marie-Noëlle MARTIN	Mairie de Crazannes, Maire

Comité de Pilotage Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » (FR5400472 et FR5412005) - 10/05/2023



M. Alain MATHIEU	Mairie de Saint-Sauvant, Adjoint au Maire
Mme Aude MATHIOT	Grand Cognac, Chargée de mission biodiversité et Animatrice Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac »
M. Antoine MAZIN	Département de la Charente-Maritime, Technicien gestion du patrimoine naturel
Mme Sophie MENNESSON	EPAGE SYMBA, animatrice Natura 2000 « Vallée de l'Antenne »
M. Jacky MICHAUD	Communauté de communes Cœur de Saintonge, Vice-Président
Mme Barbara MONNEREAU	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Animatrice Natura 2000 « Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents »
M. Julien NAUDEAU	Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) 17, Technicien piscicole
Mme Margaux NICOU	Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, Animatrice Natura 2000 « Estuaire et Basse vallée de la Charente »
M. Jean-Marie PAULIN	FREDON 17
Mme Alice PERRON	EPAGE SYMBA, Directrice
Mme Margaux PIETTE	Syndicat du Bassin Versant du Né, Technicienne zones humides et animatrice Natura 2000 « Vallée du Né »
M. Jean-Claude QUERRE	Société Française d'Orchidophilie (SFO)
M. Mathieu RHONE	Office Français de la Biodiversité (OFB) Charente
M. Christian ROBERT	Mairie de Courcoury, Adjoint au Maire
M. Philippe ROUET	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Vice-Président Mairie de Montils, Adjoint au Maire
M. Alain ROUSSET	Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Nouvelle-Aquitaine, Technicien forestier
M. Michel ROUX	Mairie de Saint-Vaize, Maire
Mme Brigitte SEGUIN	Département de la Charente-Maritime, Conseillère départementale
M. Joël TERRIEN	Mairie de Saintes, Adjoint au Maire
M. Laurent WOZNIEZKO	Mairie de Colombiers, Conseiller municipal

Etaient excusés

Mme Martine CLAVEL	Préfecture de la Charente, Préfète de la Charente
Mme Nathalie VALLEIX	Préfecture de la Charente, Secrétaire générale
Mme Lucy LLINARES	Sous-Préfecture de Cognac, Secrétaire générale
Mme Isabelle BLICQ	Direction Départementale des Territoires (DDT) 16, Responsable unité SEAR - BIOPENA
Mme Sylvie MARCILLY	Département de la Charente-Maritime, Présidente
Mme Sylvie MERCIER	Département de la Charente-Maritime, Présidente
M. Philippe BOUTY	Département de la Charente, Président
M. Bernard MAINDRON	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Président Communauté des communes de la Haute-Saintonge, Vice-Président
M. Anaëli LACHAISE	Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), Technicien rivière
M. David DEFOULOUNOUX	Mairie de Saint-Léger, Maire
M. Jérôme GARDELLE	Mairie de la Jard, Maire
M. Gaby TOUZINAUD	Mairie de Dompierre-sur-Charente, Maire
M. Loïc GIRARD	Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime (SDV17), Président
Mme Sandrine PARISI	Département de la Charente-Maritime, Adjointe au chef d'agence fluviale Responsable Section Domaniale
M. Clément BARON	Département de la Charente-Maritime, Chargé du patrimoine naturel
Mme Aurore PERRAULT	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine, Chargée de mission Natura 2000 et PNA Vison d'Europe
M. Yanis MARCILLAUD	Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier (CETEF) Nouvelle-Aquitaine, Ecologue forestier
Mme Marie MONGIN	SAFER Nouvelle-Aquitaine, Conseillère foncière Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Charente Charente Eaux Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Charente

Compte-rendu

Le Mercredi 10 mai 2023, s'est tenu le Comité de Pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » (FR5400472 et FR5412005) à Chaniers, sous la Présidence de la Communauté d'Agglomération (CDA) de Saintes, représentée par M. BARUSSEAU, vice-président délégué à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

L'ordre du jour était le suivant :

- | État d'avancement de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB)
- | Bilan de l'animation 2022 et projet d'animation 2023
- | Validation du périmètre du Projet Agro-environnemental et Climatique 2023-2027
- | Propositions de modifications de fiches-action et fiches « charte » du DODOB
- | Questions diverses

M. BARUSSEAU (Vice-Président de la CDA de Saintes et Président du Comité de Pilotage Natura 2000) ouvre ce COFIL. Il remercie l'ensemble des participants, excuse les absents et introduit la séance. Il laisse la parole à Mme PETRIACQ (technicienne gestion des sites Natura 2000 à la Région Nouvelle-Aquitaine).

Mme PETRIACQ rappelle que la gestion des sites Natura 2000 terrestres a été confiée aux Régions depuis le 1^{er} janvier 2023. La Région Nouvelle-Aquitaine se substitue désormais à l'Etat pour la gestion du site Natura 2000 de la « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran ». Le transfert a été rapide (10 mois) : la construction de cette nouvelle compétence et des équipes techniques est toujours en cours (14 recrutements en Nouvelle-Aquitaine). Les élus ne sont pas encore nommés pour assurer une représentation politique de la Région, notamment lors des COFIL Natura 2000, mais le processus est également en cours. Mme PETRIACQ remercie les DDT et en particulier la DDTM 17 pour leur appui durant ce transfert.

La parole est donnée à Mme SCHAAF (Sous-Préfète de Saintes) qui évoque également le décret, paru fin 2022, qui acte le transfert de la gestion des sites Natura 2000 terrestres à la Région.

Le support de présentation, diffusé lors de ce COFIL, est joint au présent compte-rendu (*cf. annexe 1*). Il est également téléchargeable sur le site internet dédié au site Natura 2000 : <https://pc70valcharente.n2000.fr/>

La présentation est assurée par Mme JANSANA, animatrice du site Natura 2000 « Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran » à la CDA de Saintes.

>> **Présentation du contexte, rappel des enjeux**

La démarche Natura 2000, le territoire concerné, la gouvernance ainsi que les enjeux naturels (habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire) sont présentés succinctement.

>> **État d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB**

Sont présentés, pour chaque objectif du DOCOB, les principaux éléments et résultats dont dispose la structure animatrice (*cf. support de présentation – annexe 1*).

M. ROUX (Maire de SAINT-VAIZE) demande quelles sont les conséquences d'un retournement de prairie dite « sensible » lorsqu'il est constaté.

Les parcelles identifiées en tant que « prairies sensibles » ne peuvent pas être transformées en culture. La carte de ces prairies sensibles est disponible depuis peu sur **géoportail**.

Mme GERON (Chambre d'Agriculture 17-79) indique que la conversion d'une prairie « sensible » en culture peut engendrer des pénalités financières, si des aides liées à la Politique Agricole Commune (PAC) ou à des Mesures agro-environnementales sont perçues pour les parcelles concernées. Les prairies permanentes et plus particulièrement les « prairies sensibles » sont protégées contractuellement si elles sont déclarées à la PAC.

La DDTM de Charente-Maritime précise que tout projet de retournement de prairie de plus de 5 ans ou de landes dans un site Natura 2000 est soumis à autorisation au titre de la liste locale 2 en déposant une évaluation des incidences (cf. Arrêté préfectoral n° 15-904 bis du 20 avril 2015).

Mme MARTIN (Maire de CRAZANNES) souligne que la diminution constatée du nombre d'exploitations d'élevage sur le territoire ne correspond pas forcément à des cessations d'activité : de nombreuses exploitations se sont également regroupées. Elle indique aussi qu'il n'existe presque plus d'exploitations laitières sur le territoire. Mme GERON (Chambre d'Agriculture 17-79) précise que la distinction entre cessation d'activité et regroupement n'a pas été faite dans les données présentées ici, mais qu'il existe clairement une tendance forte à la diminution du nombre d'exploitations ayant une activité d'élevage.

Il est fait remarquer que, lors des discussions sur l'élevage, seuls les élevages bovins sont mentionnés alors que l'élevage ovin, par exemple, connaît une dynamique intéressante.

Mme GERON répond que les ovins ne sont pas forcément adaptés aux zones humides, tandis que les caprins sont difficiles à contenir sans une surveillance continue.

M. BARUSSEAU indique que l'exploitation (et donc le maintien) des prairies s'appuie sur un modèle économique qui est aujourd'hui difficilement viable. En conséquence, il faudra trouver des solutions et des alternatives pour conserver les prairies et les services environnementaux rendus par ces milieux.

Mme MARTIN souligne que la taxation des prairies en zone inondable est similaire à celle des autres territoires, bien que les parcelles ne soient utilisables/exploitable qu'une petite partie de l'année (4-6 mois d'exploitation/an).

Mme MARCE soulève le problème du manque de vétérinaires spécialisés sur les bovins, qui accentue les difficultés des éleveurs.

Concernant l'effondrement constaté des végétations aquatiques : il est demandé si un lien a été fait avec la dégradation de la qualité des eaux.

La végétation aquatique est sensible à la qualité des eaux. Néanmoins, d'autres facteurs peuvent également être à l'origine de cet effondrement. Les questions relatives à la qualité de l'eau sont complexes car elles concernent l'ensemble du territoire et une grande diversité de politiques publiques et d'acteurs, en particulier l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, acteur prépondérant sur ces questions. Des actions locales sont portées, par exemple dans le cadre du programme Re-Sources sur le bassin d'alimentation de captages de Coulonge Saint-Hippolyte, porté par l'EPTB. Il est proposé de prévoir, à l'occasion du prochain COPIL, une intervention avec l'EPTB sur ces questions de qualité des eaux, en lien avec le programme Re-Sources.

Concernant les poissons migrateurs, il est constaté que l'Anguille n'est jamais mentionnée dans le cadre de l'animation Natura 2000.

L'Anguille constitue bien une espèce migratrice mais ne fait pas partie des espèces d'intérêt communautaire que cible le site Natura 2000.

M. ROUSSET (CNPFF) complète la présentation relative aux forêts, boisements et aux différentes menaces identifiées :

- | La Chalarose est un champignon qui touche le Frêne. Elle est présente sur l'ensemble du territoire et ne disparaîtra pas. Par contre, il existe un petit pourcentage de frênes résistants qu'il est important de conserver car cette résistance est héréditaire.
- | L'accompagnement et la sensibilisation des propriétaires demandent un temps conséquent, ce qui est amplifié par le fort morcellement foncier et donc le grand nombre de propriétaires concernés. Les conseillers forestiers ne sont pas toujours associés ou sollicités par les propriétaires privés.
- | Dans le cas de l'exploitation des peupleraies, certaines pratiques défavorables (dégradation des sols, rémanents poussés dans la rivière...) persistent. Il faut faire remonter l'information car la plupart des entreprises sont certifiées PEFC et sont donc contraintes à respecter un cahier des charges et des modalités d'exploitation précises.

>> Bilan de l'animation 2022 et projet d'animation 2023

Le bilan de l'année 2022 est présenté aux membres du COPIL (cf. *support de présentation - annexe 1*) concernant :

- | La concertation et l'animation du réseau d'acteurs
- | La communication et sensibilisation
- | L'animation des outils Natura 2000
- | L'amélioration des connaissances
- | L'assistance aux porteurs de projets
- | La gouvernance et la gestion administrative
- | Le temps et le budget dédié à l'animation

Les projets 2023 pour l'animation du site Natura 2000 sont :

- | La déclinaison de la stratégie d'animation définie courant 2022 et la poursuite des actions d'animation
- | La mise en place des actions de communication et de sensibilisation identifiées comme prioritaires dans le cadre de la stratégie et du plan de communication élaborés durant l'année 2022
- | La poursuite de l'animation des outils Natura 2000, avec un volet important d'accompagnement des agriculteurs impliqués dans des Mesures Agro-Environnementales, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture
- | Le suivi et la mise en œuvre de projets visant l'amélioration des connaissances naturalistes et écologiques sur le site, avec en particulier la réalisation d'une étude hydrogéologique sur le Marais de l'Anglade
- | La poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets et des politiques publiques
- | La poursuite du suivi de la gouvernance et la gestion administrative

M. MATHIEU (Adjoint au Maire de SAINT-SAUVANT) fait remarquer que la sensibilisation des agents communaux serait pertinente dans le cadre de l'animation Natura 2000.

D'autres priorités ont pour l'instant été identifiées mais ce type d'action est bien prévu dans le plan de communication.

M. PAULIN demande si l'étude portée sur le Marais de l'Anglade pourrait aboutir à l'interdiction des usages dans le marais, notamment la chasse.

L'objectif de l'étude portée en lien avec l'animation Natura 2000 est d'améliorer la connaissance du fonctionnement écologique et hydrogéologique du marais afin d'identifier les actions de gestion les plus favorables à sa préservation. La gestion ou réglementation des usages n'est pas l'objet de cette étude, ni de l'animation de Natura 2000 qui ne dispose pas de volet réglementaire propre et qui repose sur la concertation.

>> Validation du périmètre du Projet Agro-environnemental et Climatique 2023-2027

Le COPIL est invité à se positionner concernant le périmètre du nouveau Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023. Ce périmètre correspond au périmètre Natura 2000, ajusté à l'ilot cultural, auquel ont été ajoutées certaines parcelles cultivées et prairies humides à enjeux et directement adjacentes.

Le COPIL valide à l'unanimité ce nouveau périmètre PAEC tel que proposé et présenté en *annexe 2*.

>> Propositions de modifications de fiches-action et fiches « charte » du DODOB

Il est proposé au COPIL d'apporter des modifications aux fiches « action » et « charte » du DODOB, en vue d'homogénéiser les dates d'intervention et d'assurer la cohérence avec les actions déjà en place et les enjeux du site Natura 2000. Les modifications proposées sont détaillées ci-après dans les **tableaux 1 et 2**.

Le COPIL valide à l'unanimité ces modifications.

Il est proposé au COPIL d'apporter une modification à la fiche-action « S23 - Suivi des insectes d'intérêt communautaire : évolution de la répartition et suivi par placette échantillon » en vue de simplifier et faciliter sa mise en œuvre (cf. **tableau 3**.)

Le COPIL valide à l'unanimité ces modifications.

Tableau 1. Modifications des fiches « Actions » du DOCOB, adoptées par le Comité de Pilotage le 10/05/2023

Fiche Action	Section	Texte actuel	Modification proposée
E2 - Restauration des fonctions naturelles des cours d'eau par l'adaptation des pratiques de gestion et des activités	1. Modalités techniques de mise en œuvre	Calendrier des interventions : pour les opérations de débroussaillage arbustives/rivulaires, d'élagage, d'abattage, pas d'intervention au printemps (mars-15 juillet)	pas d'intervention au printemps (mars-15 août)
	1. Charte de gestion environnementale > Du fleuve vers le haut de berge	Calendrier des interventions : pour les opérations de débroussaillage arbustives/rivulaires, d'élagage, d'abattage, pas d'intervention au printemps (mars-15 juillet)	pas d'intervention au printemps (mars-15 août)
E7 - Gestion environnementale des cours d'eau, de leur végétation rivulaire et de leurs berges	> Rivières et petits cours d'eau	Réaliser toute intervention en été (après le 15 juillet)	Après le 15 août
	2. Conditions particulières d'exécution	Il est fortement recommandé d'effectuer toute intervention après le 15 juillet ou en automne	Après le 15 août ou en automne
E9 - Gestion environnementale des fossés	1. Modalités techniques de mise en œuvre Engagements non rémunérés	En règle générale, réaliser les travaux d'entretien préférentiellement entre le 15 juillet et le 1 ^{er} novembre, et en aucun cas entre le 15 mars et le 15 juillet	Préférentiellement entre le 31 août et le 1 ^{er} novembre, et en aucun cas entre le 15 mars et le 15 août
	Conservation des boisements alluviaux	Pas d'intervention entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet	15 mars – 15 août
B3 - Gestion environnementale des boisements spontanés	Entretien et création de têtards	Période de travaux en dehors de mars – 31 juillet	15 mars – 15 août
	Conservation de boisements thermophiles	Pas d'intervention entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet	15 mars – 15 août
	Conservation des boisements de pente	Pas d'intervention entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet	15 mars – 15 août
B4 Gestion environnementale des ripisylves	Conservation de la ripisylve ou du linéaire boisé	Pas d'intervention (élagage, abattage, débroussaillage...) entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet	entre le 15 mars et le 15 août
TL1 Sensibilisation des partenaires du tourisme aux enjeux biologiques	Randonnée et sentier Canoë-Kayak	Réaliser tous travaux d'entretien ou de création entre le 1 ^{er} août et le 1 ^{er} mars	Entre le 15 août et le 1 ^{er} mars
		Respect de la tranquillité des lieux en particulier de mars à juillet	mars à août

Tableau 2. Modifications des fiches « chartes » du DOCOB, adoptées par le Comité de Pilotage le 10/05/2023

Fiche Charte	Section	Texte actuel	Modification proposée
F9 - Boisements alluviaux spontanés	Engagements	3. Effectuer les travaux forestiers en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 juillet	[...] en dehors de la période du 15 mars au 15 août [...]
F9 bis - Boisements conservatoires	Engagements	3. En cas d'interventions ponctuelles (EEE, mise en sécurité...), effectuer les travaux forestiers en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 juillet	[...] en dehors de la période du 15 mars au 15 août [...]
F12 - Création de boisements alluviaux	Engagements	2. Effectuer les travaux d'installation forestiers et ceux d'entretien (dégagements de végétation, tailles, élagages) en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 juillet	[...] en dehors de la période du 15 mars au 15 août [...]
F13 - Bande boisée de bord de cours d'eau	Engagements	4. Intervenir (élagage, abattage, débroussaillage...) en dehors de la période du 1^{er} avril au 31 juillet	[...] en dehors de la période du 15 mars au 15 août [...]
F14 - Entretien ou création de haies	Engagements	2. Réaliser les travaux d'entretien des haies en dehors de la période du 15 Mars au 31 Juillet	[...] en dehors de la période du 15 mars au 15 août [...]
F16 - Entretien des fossés et leurs berges	Engagements Recommandations	4. Ne pas réaliser les travaux d'entretien entre le 15 mars et le 15 juillet 2. Réaliser les travaux d'entretien entre le 15 juillet et le 1er novembre.	[...] entre le 15 mars et le 15 août [...] [...] entre le 1 ^{er} septembre et le 1 ^{er} novembre [...]
F17 - Rivières et petits cours d'eau rapides	Engagements	3- Réaliser toute intervention en été (après le 15 juillet) ou en automne* * : <i>sauf sécurité ou avis contraire écrit de l'animateur N2000 ou opération autorisée par la réglementation</i>	[...] (après le 15 août) ou en automne* * : <i>sauf sécurité ou avis contraire écrit de l'animateur N2000 ou opération autorisée par la réglementation</i>
F18 - Fleuve Charente	Engagements	7- Calendrier d'interventions : réaliser les interventions entre le 1^{er} août et le 1^{er} mars (débroussaillage arbustives / rivulaire, élagage, abattage) [...]	[...] réaliser les interventions entre le 15 août et le 1 ^{er} mars [...]
F19 - Sommets de berge de la Charente	Engagements	5. Ne pas intervenir (élagage, abattage, débroussaillage...) entre le 1^{er} avril et fin juillet	[...] entre le 15 mars et le 15 août [...]
A02 - Canoë-Kayak	Engagements	L'ensemble du réseau est accessible sous réserve de non-débarquement et d'une attention particulière au respect de la tranquillité des lieux en particulier de mars à juillet	[...] de mars à août [...]



Tableau 3. Modifications de la fiche-action « S23 - Suivi des insectes d'intérêt communautaire : évolution de la répartition et suivi par placette échantillon », adoptées par le Comité de Pilotage le 10/05/2023

Fiche Action	Section	Texte actuel	Modification proposée
S23 - Suivi des insectes d'intérêt communautaire : évolution de la répartition et suivi par placette échantillon	1. Modalités techniques de mise en œuvre	Suivi par placettes de collecte d'exuvies à l'émergence des odonates du fleuve Charente	Suivi par collecte d'exuvies à l'émergence des odonates du fleuve Charente
		Suivi par présence/absence et évaluation de population par classe d'abondance sur des placettes le long des affluents de la Charente (Agrion de Mercure). Placettes en place depuis 2000.	Suivi par présence/absence et évaluation de population par classe d'abondance le long des affluents de la Charente (Agrion de Mercure)
		Suivi des papillons par transects échantillons répartis dans les habitats favorables	Suivi des papillons dans les habitats favorables

>> Questions diverses

M. PAULIN (FREDON 17) s'étonne qu'il ne soit jamais fait référence aux ragondins dans le cadre de l'animation Natura 2000 alors que ceux-ci posent de gros problèmes. Il demande si une intervention de régulation est programmée.

Le Ragondin constitue une espèce exotique envahissante, prise en compte en tant que telle dans l'animation du site Natura 2000, car sa présence induit des problèmes au sein des milieux aquatiques (déstructuration des berges, turbidité de l'eau...). Néanmoins, sa gestion dépasse les enjeux Natura 2000 et repose sur d'autres politiques et acteurs. Les interventions sur le territoire se font a minima avec la prise en charge, par les EPCI, des adhésions des communes à la FREDON, et par le financement d'une convention permettant l'indemnisation des tireurs et piégeurs volontaires.

La structure animatrice est interrogée sur l'encadrement et la limitation des pesticides en Natura 2000. Les services de l'Etat précisent qu'il revient désormais au Préfet de prendre un arrêté à ce sujet.

Il est demandé un focus sur les secteurs des coteaux calcaires impactés par la plantation de vignes et les traitements phytosanitaires qui ruissellent ensuite jusque dans la Charente.

Les coteaux calcaires n'ont été intégrés que ponctuellement au sein du site Natura 2000. M. BARUSSEAU précise que cette question dépasse le site Natura 2000. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le territoire. Le PLUi de la CDA de Saintes (en cours d'élaboration) sera l'occasion de réfléchir à ces questions, sur les coteaux calcaires mais aussi sur les autres milieux naturels.

La séance est levée à 17h15, après remerciement des participants par le Président du Comité de Pilotage et Madame la Sous-Préfète.

L'animatrice Natura 2000 reste à disposition des membres du COPIL pour toute question, échange en lien avec le site Natura 2000.

Le 20/07/2023
Le Président du Comité de Pilotage Natura 2000



Annexe 1 – Support de présentation



NATURA 2000
Moyenne vallée de la Charente
Seugne et Coran



COMITE DE PILOTAGE
Natura 2000

10 mai 2023 - 14h | CHANIERES



TERRITOIRE CONCERNE



- 6 intercommunalités (ICD/CDA)
- 34 communes
- 4 syndicats de bassin
- 7 108 hectares
- 230 km de cours d'eau dont 157 km de fosse Charente
- 16 habitats naturels
- 66 espèces animales
- 1 espèce végétale
- 2 Zones (un site de conservation spéciale (ZSC) et un site de conservation spéciale (ZPS))

LES ENJEUX



Étang de Charente, Fossés, Fossés drainants, Fossés, Fossés humides, Fossés, Vallées humides à berge stable, Marais et landaises, Fossés à ciel ouvert.

NATURA 2000 pour qui ?



- Services de l'Etat et institutions
- Collectivités
- Partenaires de projets
- Agriculteurs et organisations agricoles
- Organismes forestiers
- Usagers et organismes chasse, pêche
- Usagers et organismes sports, loisirs, tourisme
- Organismes de protection de la nature
- Propriétaires privés
- Population locale

NATURA 2000 AU CŒUR DES TERRITOIRES



Urbanisme, Développement durable, Gestion et préservation de l'eau, Communication, Politiques agricoles, Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), Itinéraires de randonnée, Aménagement du territoire.

Sommaire

NATURA 2000 | **BILAN 2022** | **PROJET 2023**

OÙ EN EST-ON ? | **PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS**



GOVERNANCE

01/01/2023

Document d'objectifs (DOCOB)
Document de référence pour le site

Etat initial du site | Objectifs | Mesures / actions | Suivi et évaluation



LES ENJEUX



Ardeote garzette, Bécasse des roseaux, Cigogne blanche, Héron pourpre, Mâcre noir, Fregate aigrienne, Martin rocher, Bombardier, Buteo, Buteo, Buteo.

NATURA 2000 pour qui ? c'est quoi ?

Chartes Contrats

Mesures agro-environnementales

Caseeries
Accompagnement & conseils
Communication
Mise en œuvre et suivi des actions

Dialogue
Concertation
Co-construction

Connaissances : biodiversité | milieux naturels
Ressources naturelles
Services écosystémiques

France & Europe



EVALUATION DES INCIDENCES

Qui ? Porteur de projet (Privés / Particuliers, Agriculteurs et autres professionnels, Organismes publics, Collectivités)

Quoi ? Projets / activités (Déjà soumis à autorisation ou déclaration (autre réglementation), Liste projets à Natura 2000 (arrêté préfectoral départemental))

Où ?

Comment ? Intégré à la demande (autorisation / déclaration) *le cas échéant* OU Formulaire simplifié

Qui instruit ? MAIS (Maison Agricole Intercommunale de la Seugne et du Coran)

Responsabilité du porteur de projet | L'Animateur Natura 2000 | à leur mission d'accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches



NATURA 2000 UN RÉSEAU EUROPÉEN

Directive Oiseaux (DO) 1979/2008 | Directive Habitats, Faune, Flore (DHF) 1992

Espèces et Habitats d'intérêt communautaire en danger de disparition rare ou en regression importante

Objectif double : prise en compte de la diversité biologique et du patrimoine naturel | prise en compte des enjeux économiques, sociaux et culturels



GOVERNANCE

Présidence du COPIL
Mise en œuvre du Document d'Objectifs
Animation de la gouvernance et de la concertation

Convention-cadre

SAINTES ASSOCIATION

REPUBLIQUE FRANÇAISE | Nouvelle-Aquitaine



LES ENJEUX



Ardeote garzette, Bécasse des roseaux, Cigogne blanche, Héron pourpre, Mâcre noir, Fregate aigrienne, Martin rocher, Bombardier, Buteo, Buteo, Buteo, Ardeote garzette, Bécasse des roseaux, Cigogne blanche, Héron pourpre, Mâcre noir, Fregate aigrienne, Martin rocher, Bombardier, Buteo, Buteo, Buteo, Ardeote garzette, Bécasse des roseaux, Cigogne blanche, Héron pourpre, Mâcre noir, Fregate aigrienne, Martin rocher, Bombardier, Buteo, Buteo, Buteo.

Charte

Objectif : Promouvoir, développer et valoriser les pratiques favorables aux espèces et aux habitats naturels

Points forts : • Evolution positive des conditions d'accès à ces avantages fiscaux • Mutualisation des pratiques et des outils

Durée : Engagement sur 5 ans

Mesures agro-environnementales

Objectif : Accompagner financièrement les exploitants agricoles pour améliorer ou développer des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité

Points forts : • Indemnités financières liées aux pratiques agricoles • Accès à des avantages fiscaux

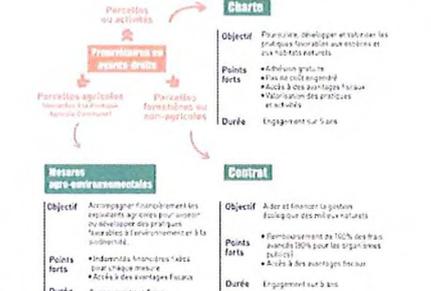
Durée : Engagement sur 5 ans

Contrat

Objectif : Aider et financer la gestion écologique des milieux naturels

Points forts : • Financement de 100% des frais jusqu'à 50% pour les organismes publics • Accès à des avantages fiscaux

Durée : Engagement sur 5 ans



EVALUATION DES INCIDENCES

Projet | Projet | Projet | Projet

Appui Force de proposition

Aide à la compréhension processus & enjeux

Transmission d'informations générales → Enjeux écologiques → Administratif



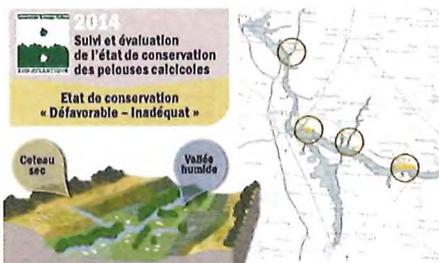
NATURA 2000 : où en est-on ?

Maintien des prairies naturelles inondables et des espèces qui leur sont associées, à travers le maintien (et la revalorisation) des activités agricoles traditionnelles d'élevage.



NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer le bon état de conservation des coteaux calcaires et des habitats et espèces associées



NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.



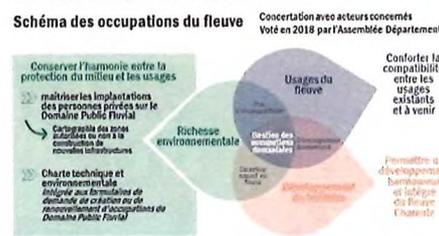
NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.



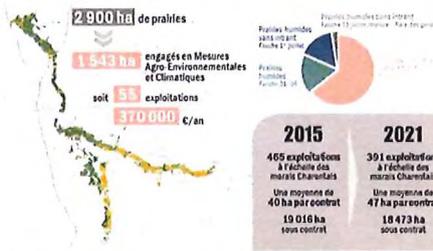
NATURA 2000 : où en est-on ?

Promouvoir une utilisation équilibrée des milieux naturels par les activités touristiques et de loisirs. Informer et sensibiliser les acteurs du site, les habitants et le grand public, au caractère remarquable de ce territoire



NATURA 2000 : où en est-on ?

Maintien des prairies naturelles inondables et des espèces qui leur sont associées, à travers le maintien (et la revalorisation) des activités agricoles traditionnelles d'élevage.



NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer le bon état de conservation de la cladiale tourbeuse (marais de l'Anglade en particulier) et des habitats et espèces associées



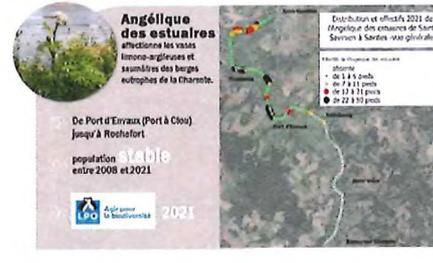
NATURA 2000 : où en est-on ?

Maintien des prairies naturelles inondables et des espèces qui leur sont associées, à travers le maintien (et la revalorisation) des activités agricoles traditionnelles d'élevage.



NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.



NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.



NATURA 2000 : où en est-on ?

Préserver l'intérêt biologique de la forêt alluviale (frêne, aulnaie...) par le maintien de surfaces continues. Maintenir la totalité de sa surface et éviter sa fragmentation.



NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.



NATURA 2000 : où en est-on ?

Restaurer et entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème du fleuve et de ses affluents, à l'échelle du site et du bassin versant.



Concertation - animation de réseau



Concertation - animation de réseau



Communication - Sensibilisation

1^{ers} outils de communication

BILAN 2022



Communication - Sensibilisation

Stratégie et plan de communication

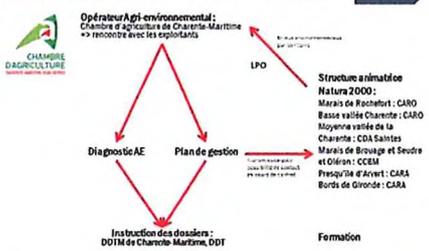
PROJET 2023

Site web dédié	Mise à jour : plateforme (DFB) et contenu (CDA)
Sites web (DFB et contenu)	Appui à la création d'une page « Natura 2000 »
Newsletter	Mise en place de l'actuel
Bulletins communautaires et communs	Proportion d'articles
Réseaux sociaux	Proposition de publications
Evénements (semaine de création)	Fête de la Saintonge durable Escapade sur le Fleuve Charente
Plaquettes thématiques	« Angélique des Estuaires »
Cahiers techniques	A définir : bordssements ? Pratières ?
Panneaux, signalétique	Création maquette
Animations / sorties nature	Montage et définition d'un projet
Animations pédagogiques sociales	

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022



Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022

Une forte mobilisation régionale

79 dossiers déposés auprès de la DRAAF Nouvelle Aquitaine :

- PAEC à enjeu Eau
- PAEC à enjeu Biodiversité
- PAEC à enjeu Zone intermédiaire
- PAEC à enjeu Elevage
- PAEC à enjeu Zone pastorale

MARSAIS CHARENTAIS :

une enveloppe réservatoire de 17,5 M €
besoin estimé de 18,6 M €
des critères de priorisation qui favorisent les éleveurs

Mesures surfaciques : 11 000 exploitations ciblées / 415 000 ha / 337 M €

Budget : 173 M € tous financeurs confondus pendant 5 ans (2023-2027)
2/3 du budget mobilisable en 2023, soit 115 M €
sélection pour affiner la priorisation des dossiers au sein d'un PAEC

Amélioration des connaissances

BILAN 2022

Analyse commentée - volet 1

Reflexions et appui au montage de projets de suivis naturalistes :

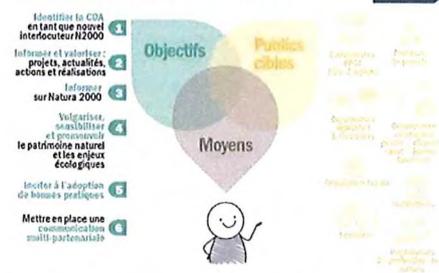
- Odonates
- Amphibiens
- Grande mulotie

Appel à Projets « Suivis naturalistes Natura 2000 »

Communication - Sensibilisation

Stratégie et plan de communication

BILAN 2022



Animation des outils Natura 2000

Chartes et contrats Natura 2000

BILAN 2022

Pas de recherche active

2 Chartes → Sollicitations : haies / peupleraies

2 Contrats → Appui administratif et technique

Chartes : Réponse aux sollicitations / Coteaux secs & mégaphorbiaies

Contrats : Accompagnement des contrats en cours / Appui aux potentiels porteurs déjà identifiés / Réponse aux sollicitations

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022

Processus de concertation

Formalisation d'un partenariat

NOUVEAUTÉS 2023-2027

Ouverture MAEC aux agriculteurs non éleveurs

Ouverture d'une mesure « Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique »

Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre des MAEC « Marsais Charentais » - Programmation 2023-2027

Concertation / Echanges régulars / information mutuelle / Suivi du dispositif et des agriculteurs engagés

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022

Adaptation du périmètre MARSAIS CHARENTAIS

ajusté à l'ilot culturel

prairies humides directement adjacentes

parcelles cultivées sur secteurs à forts enjeux

Validation COPIL ?

Amélioration des connaissances

PROJET 2023

Analyse commentée - volet 2

Suivis naturalistes :

- Odonates
- Papillons des milieux humides
- Végétations aquatiques

Autres : concertations nécessaires avec acteurs locaux

Communication - Sensibilisation

Stratégie et plan de communication

BILAN 2022

	2022	2023	2024	à suivre
Site web dédié		Mise à jour		
Sites web (DFB et contenu)		Création pages		
Bulletins communautaires et communs		1 à 2 articles / an	2 / an	
Evénements (semaine de création)			2 / an	
Guide N2000			A définir	
			1 / an	
			1 / an	
			A définir	
			A définir	

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022

Enjeux : Biodiversité, Eau, Réchauffement climatique

PAEC* : MARSAIS CHARENTAIS, COULONGE SAINT-HIPPOLYTE

Projets Agri-Environnementaux et Climatiques

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

BILAN 2022

Mesures « Préservation des milieux humides »

- Préservation milieu humide - MHU1
- Préservation milieu humide « pâturage » - MHU2
- Maintien des zones basses en eau - MHU4

Mesures « Protection des espèces » (retard d'usage)

- Protection des espèces (mise en défens) - ESP1
- Protection des espèces - ESP3
- Protection des espèces ESP4

Mesures spécifiques

- Création de prairies - CPRA
- Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique - CIFF
- Gestion durable des mares IAE2

Animation des outils Natura 2000

Mesures agro-environnementales et climatiques

PROJET 2023

Appui à la Chambre d'agriculture

Suivi des MAEC 2023-2027

Rencontre des agriculteurs engagés, à l'issue des campagnes MAEC

Environ 30 agriculteurs / an

Suivi des enjeux des parcelles / Appui à la compréhension du Plan de Gestion / Si besoin, propositions d'évolutions

Amélioration des connaissances

PROJET 2023

Etude hydrogéologique sur le Marsais de l'Anglade

Tourbière / Cladiaie

90 ha

L'EAU paramètre essentiel qui régit le marsais

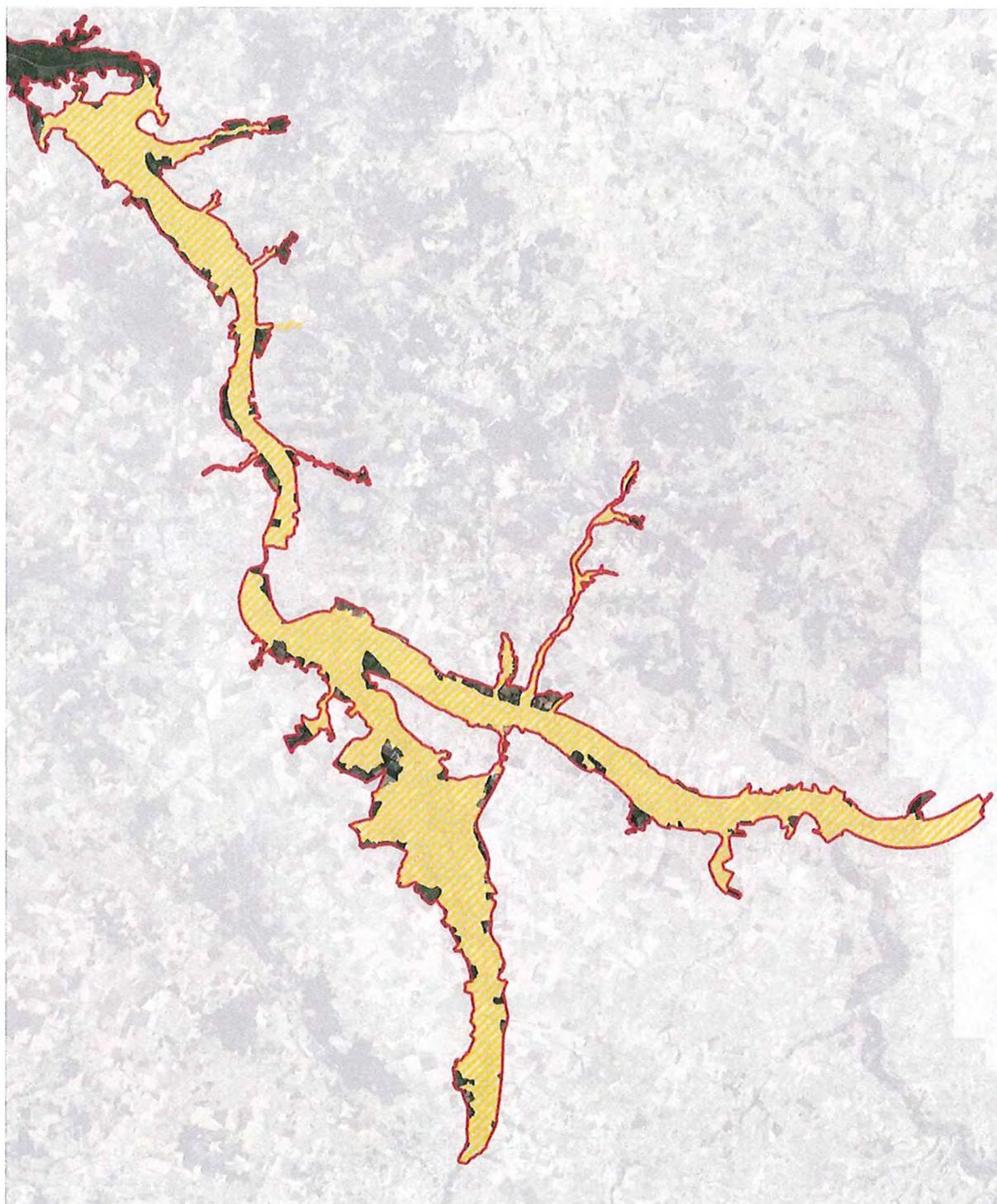
Portage / Concertation et ancrage territorial

lien avec territoires comparables

Annexe 2 – Nouveau périmètre PAEC 2023-2027



Nouveau périmètre pour le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) "Marais Charentais" - 2023-2027



- ▨ Périmètre du site Natura 2000 "Moyenne vallée de la Charente, Seugne et Coran"
- ▭ Périmètre du Projet Agro-Environnemental et Climatique "Marais Charentais"



Site Natura 2000 - Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran - FR5400472 (ZSC) & FR5412005 (ZPS)

Sources : BD Ortho © - © IGN, INPN
Réalisation : M. JANSANA, CDA de Saintes - mai 2023

